

55^e CONSEIL DIRECTEUR

68^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 26 au 30 septembre 2016

CD55.R1
Original : anglais

RÉSOLUTION

CD55.R1

RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS FIXÉES

LE 55^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant examiné le rapport de la Directrice, *Recouvrement des contributions fixées* (documents CD55/19 et addenda I), de même que les préoccupations exprimées par la 158^e session du Comité exécutif quant à la situation du recouvrement des contributions fixées ;

Notant qu'aucun État Membre n'a un arriéré tel qu'il tomberait sous le coup de l'article 6.B de la Constitution de l'OPS,

DÉCIDE :

1. De prendre acte du rapport de la Directrice *Recouvrement des contributions fixées* (documents CD55/19 et addenda I).
 2. D'exprimer sa reconnaissance aux États Membres qui ont déjà effectué des paiements en 2016, et de recommander vivement à tous les États Membres qui ont des arriérés de paiement de s'acquitter promptement de leurs obligations financières envers l'Organisation.
 3. De féliciter les États Membres qui se sont pleinement acquittés, jusqu'à la fin de 2016, de leurs obligations.
 4. De complimenter les États Membres qui ont effectué des efforts significatifs en vue de réduire leurs arriérés de contributions fixées relatifs aux années antérieures.
-

5. De demander à la Directrice :
- a) de continuer à chercher des mécanismes qui accroîtront le taux de recouvrement des contributions fixées ;
 - b) d'informer le Comité exécutif de la façon dont les États Membres respectent leurs engagements quant au paiement des contributions fixées ;
 - c) de faire rapport à la 29^e Conférence sanitaire panaméricaine sur la situation du recouvrement des contributions fixées pour 2017 et pour les années antérieures.

(Deuxième réunion, le 26 septembre 2016)